



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par :

Michaël Gamarde
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Metz, le 12 novembre 2019

La Responsable de l'Unité police de l'eau

à

Madame le Maire
Mairie
3 rue du Télégraphe
57130 Vernéville

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la régularisation de l'étang situé sur les parcelles n° 13, 14, 15 section 10 sur la commune de VERNEVILLE (57)

Réf : Dossiers instruits_en cours\Pisciculture_Plan eau-Etang\VERNEVILLE

P.J : Dossier de régularisation
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Régularisation de l'étang situé sur les parcelles n° 13, 14, 15 section 10 sur la commune de VERNEVILLE (57)**

Ce dossier a été déposé par : Reisch Gilbert - Chez Monsieur Reisch Serge - 2 rue des passeurs 57865 Amanvillers

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de régularisation ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2019-00581, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'Unité Police de l'eau

par Interim,

Eva FUMAGALLI